

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud
SÉANCE du 03 juillet 2014

Délibération n° 54-2014

Le Conseil d'administration fixe le nombre de vice-Présidents étudiants statutaires à deux.

Membres en exercice : 25 membres

Votes : 19

Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	1

Délibération adoptée.

Visa du Président



Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait :

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 11 juillet 2014

Document mis en ligne le : 11 juillet 2014